



## *La communication économique et financière*

de l'Association Éthique et Investissement

---

### Quelle gestion proposer pour les ressources naturelles ?

Les feux qui ont ravagé la forêt amazonienne sont destructeurs de l'environnement : tout d'abord, la combustion émet des gaz à effet de serre et notamment du CO<sub>2</sub> : une des origines du réchauffement climatique. Par ailleurs, ces arbres, une fois brûlés, ne remplissent plus leur fonction de captation du carbone.

Les forêts sont donc des régulateurs de climat et assurent le bien être non seulement des espèces vivantes qu'elles abritent mais également du reste de la planète de par sa fonction de « poumon ». A ce titre, nous pouvons les considérer comme des patrimoines de l'humanité puisque leur destruction est un dommage fait à l'encontre de la totalité de sa population.

Il devient alors légitime, puisque l'ensemble de la planète est concerné, de se questionner sur la gestion à mettre en place pour assurer la durabilité de ce patrimoine.

Dans le cas de la forêt amazonienne, qui se trouve répartie sur le territoire de plusieurs états souverains, dont le Brésil dirigé par un climato-sceptique, doit-on commencer à parler de droit, voire de devoir d'ingérence dans la gestion d'un tel patrimoine ? Faut-il envisager des accords incluant d'autres acteurs et parties prenantes ?

Pour mémoire, certaines zones comme l'Antarctique ou les territoires dits de « haute mer » sont aujourd'hui régulés par des traités internationaux car ils ne se situent pas sur le territoire géographique d'un Etat. Ces accords stipulent alors que leur gestion doit être concertée.

Pour information également, certaines ressources comme la partie Colombienne de la forêt tropicale, ou le fleuve Wanganui en Nouvelle Zélande, ont été reconnus comme entités juridiques à part. Leur gestion et régulation n'est pas uniquement assurée par l'Etat mais également par les autorités locales et les populations autochtones.

On retrouve là, la mise en pratique de la théorie des communs, conceptualisée par Elinor Ostrom (2010) dans son ouvrage « la gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles »<sup>1</sup>. Elle y théorise un modèle de gestion qui n'est ni public ni privé mais qui repose sur l'autogouvernance de toutes les parties prenantes concernées avec pour fil directeur la confiance et la réciprocité.

Ce modèle de gestion est intéressant, il pourrait répondre aux difficultés survenant en période de crise par exemple l'absence de corps décisionnaire capable de faire appliquer la régulation décidée. En effet, il n'existe pas aujourd'hui d'équivalent des casques bleus de l'ONU dotés d'un droit d'ingérence dans les affaires d'un Etat. Or, parmi les huit principes proposés par Ostrom, il y a la nécessité de mettre en place un système de sanctions graduelles lorsque les règles sont violées mais aussi un système peu coûteux de résolution des conflits afin de permettre à chacun de pouvoir s'en saisir et éviter que l'application de la régulation ne s'enlise dans une bureaucratie trop lourde.

Laure Peronnin - [laure.peronnin@ethinvest.asso.fr](mailto:laure.peronnin@ethinvest.asso.fr)

Chargée de mission

<sup>1</sup>. Ostrom, E. (2010) *la gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles* ; Etopia/DeBoeck

## Comité Ethique du fonds Nouvelles Stratégies 50 du 12 avril 2019

### Secteur : Alimentaire

Les membres d’Ethique et Investissement ont participé, le 12 avril 2019, au comité Meeschaert destiné à l’analyse du secteur Alimentaire.

Ce secteur regroupe l’alimentation proprement dit, les boissons et les ingrédients alimentaires. C’est un secteur assez homogène. Il représente 4% du PIB au niveau mondial et 2% au niveau français, avec 15% de la valeur ajoutée des industries manufacturières. La France est au 4<sup>ème</sup> rang mondial des exportateurs agro-alimentaires. Le développement du secteur est lié à la croissance de la consommation dans les pays émergents et à l’innovation de produits centrés plus particulièrement sur la santé et le bien-être à la demande pressante des consommateurs. Nous voyons un attrait croissant pour le bio (+17% en 2017 dans les enseignes spécialisées) et les labels. Le secteur a ainsi de nombreux défis sociétaux et environnementaux à relever : malnutrition, sécurité alimentaire, traçabilité, étiquetage, gaspillage, emballages, OGM, phytosanitaires, déforestation (huile de palme) et consommation d’eau.

Société	E&I
Coca-Cola HBC	Ne pas intégrer
Britvic	Ne pas intégrer
Danone	<b>Conserver</b>
Unilever	<b>Conserver</b>
Unilever NV	<b>Conserver</b>
Nestle	Ne pas intégrer
Associated British Foods	Ne pas intégrer
Chr. Hansen Holding	<b>Intégrer</b>
Kerry Group	<b>Conserver</b>
Orkla	<b>Conserver</b>

Parmi les dix entreprises cinq ont une note Vigeo supérieure à 55, en particulier Danone avec 68. Les cinq autres ont des notes entre 40 et 50 à l’exception de Chr.Hansen avec 38.

Nous avons décidé de conserver : Danone pour sa RSE très intégrée et son portefeuille produits positif excepté l’eau en bouteille à surveiller, Unilever pour son effort de transparence fiscale et sa gestion durable des approvisionnements, Kerry société d’ingrédients en net progrès, très active dans la protection de la biodiversité grâce à l’agriculture et l’élevage durables, Orkla qui a pris des engagements sur l’impact de ses produits (réduction sel, sucre, emballages).

Nous avons intégré Chr.Hansen, société d’ingrédients essentiellement naturels (enzymes, microbes) très positifs pour réduire l’usage de produits de synthèse.

Nous n’avons pas intégré : Nestlé en raison des très nombreuses controverses sociales, environnementales ou avec les communautés locales, ABF sans plan d’action global RSE, Coca-Cola HBC et Britvic dont l’impact des produits est très négatif (emballages et obésité).